

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

de déchets adaptée et agréée.

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice

| | Cadre réservé à l'autorité environnen | nentale |
|--|--|--|
| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
| 01/03/2023 | 01/03/2023 | F09323P0038 |
| | 1. Intitulé du projet | |
| Dragages d'entretien pluriannuel du | fleuve Maravenne (bassin 3) et du | bassin 4 du port Maravenne |
| 21.0.00 | | |
| | | |
| 2. Identification du | ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (| ou des) pétitionnaire(s) |
| 2.1 Personne physique | | |
| Nom | Prénom | |
| 2.2 Personne morale | | |
| Dénomination ou raison sociale | Commune de La Londe Les Maures | |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale | | |
| RCS / SIRET | | uridique |
| | | |
| Joign | ez à votre demande l'annexe ob | ligatoire n°1 |
| The state of the s | | ti la D 400 0 du sada da l'amidranmement et |
| 3. Catégorie(s) applicable(s) du table | dimensionnement correspondant du | |
| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au r (Préciser les éventuelles rubriq | egard des seuils et critères de la catégorie ues issues d'autres nomenclatures (ICPE, |
| | a) Dragage et/ ou rejet y afférent en mi | lieu marin : |
| 25 – Extraction de minéraux par dragage | l-dont la teneur des sediments extraits et pour l'un au moins des éléments qui y f | est supérieure ou égale au niveau de référence N2 figurent : |
| marin et fluvial. | ii) et, sur les autres façades ou lorsque | le rejet est situé à moins de 1 km d'une zone |
| | conchylicole ou de cultures marines do douze mois consécutifs est supérieur o | nt le volume maximal in situ dragué au cours de |
| | douze mois consecutiis est superieur o | u egai a 5 000 m3 , |
| | | |
| | 4. Caractéristiques générales du pr | raiot |
| Doivent être annexées au présent forn | | |
| 4.1 Nature du projet, y compris les évent | | |
| 4.7 Mataro da projeti y comprio ico even | | |
| Le projet concerne les dragages d'entreti | ien, sur une période décennale, du lit | du fleuve Maravenne (bassin 3) et du bassin 4 |
| du port Maravenne dans la commune de | La Londe Les Maures (Var 83). Nous | indiquons que ce port est géré en régie par la |
| commune. Le Bassin 3 est localisé dans l | e fleuve Maravenne. | |
| Au regard des caractéristiques physique | s des matériaux à extraire ceux-ci ser | ont éliminés dans une installation de stockage |

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Ces dragages d'entretien sont une nécessité impérieuse pour la libre circulation des bateaux et la bonne gestion du port. Par ailleurs le dragage du Bassin 3 qui correspond au lit du fleuve Maravenne permettra de retrouver des côtes qui faciliteront le libre écoulement des eaux et ainsi est en lui-même une mesure d'évitement en cas de crue pour prévenir les inondations en

amont. Pour mémoire la crue du Maravenne et les inondations générées ont endeuillé la commune en 2014.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont d'améliorer la profondeur utile du lit du fleuve Maravenne et de retrouver les hauteurs d'eau compatibles avec la libre circulation des bateaux à poste dans ces deux bassins. Nous notons aussi que la cellule de sauvetage en mer (SNSM La Londe) et son embarcation de secours sont basés dans le bassin 4.

Les dragages d'entretien seront planifiés afin de pallier les disfonctionnement organisationnels dus aux faibles hauteurs d'eau en permettant à la commune une gestion financière efficace de ces travaux.

Ces dragages permettront aussi d'éliminer des matériaux non consolidés altérés par les activités du bassin versant qui seront amenés par les crues du fleuve Maravenne dans le milieu littoral. Nous rappelons que les dragages d'entretien du lit du fleuve Maravenne sont aussi une nécessité pour permettre la libre circulation des eaux et limiter au maximum les inondations en amont.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les dragages seront réalisés par pompage (Bassins 3 et 4) et/ou benne preneuse (Bassin 4) à partir des quais et/ou d'une barge. Les matériaux extraits seront ressuyés, avec ou sans ajout de floculant suivant le mode d'extraction et la teneur en eaux de la mixture, soit dans des géotextiles, soit dans un bassin de décantation puis transportés par camion dans une installation de stockage pouvant les accepter.

Des mesures d'évitement et de réduction sont prévus avec notamment la mise en place de rideaux géotextile (Bassin 4) pour éviter la propagation d'éléments fins dans l'environnement proche et à fortiori moyen, voire lointain.

Une opération pilote est en cours pour des essais de valorisation des sédiments non consolidés du bassin 4 afin, si possible techniquement et économiquement, de valoriser et/ou recycler les déblais qui seront extraits lors des dragages. Cette démarche a été portée à la connaissance de la DDTM83.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation est l'amélioration de la libre circulation des eaux du fleuve Maravenne et la bonne exploitation des bassins 3 et 4 du port Maravenne de La Londe Les Maures.

| 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). | | | | | | | |
|--|--|---|--|--|--|--|--|
| Au regard des teneurs en cuivre supéri d'autorisation au titre du Code de l'Env pour 10 ans. | eures à la valeur seuil N2 (arrêté du 30 juin 2020) ironnement (Décret 2020-828). Le demande d'au | le projet est soumis à une demande torisation pour ces travaux est faite | | | | | |
| | | | | | | | |
| | rojet et superficie globale de l'opération - préciser le | | | | | | |
| Grande | eurs caractéristiques | Valeur(s) | | | | | |
| Volum | Surface des Bassins 3 et 4 : e maximal à extraire durant les neufs ans estimé : | 20 500 m2 20 000 m3 | | | | | |
| 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation | | ' ' 06.61''N Lat. 06 ° 14 ' 54.05'' E | | | | | |
| Port Maravenne (Bassins 3 et 4) Commune de La Londe Les Maures Code Postal : 83250 | Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Long ° _ Point d'arrivée : | _'" Lat°'" | | | | | |
| J_0 | oignez à votre demande les annexes n° 2 à | | | | | | |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extensio 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? | n d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluatior | Oui Non Non Non | | | | | |
| 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre pi indiquez à quelle date il a été autoris | rojet et | | | | | | |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|-----|-----|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | | | |
| En zone de montagne ? | | | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | | | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | | | Commune de La Londe Les Maures |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? | | | Le projet est situé dans l'aire marine adjacente du Parc National de Port Cros. |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | | | PEB de l'aérodrome de Hyères Palyvestre approuvé en 2015 concernant Hyères Les palmiers et La Londe Les Maures. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable? | | | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | | Zone humide FR93RS1610 – secteurs des côtiers, du Rhône au cap Bénat inclus, Maravenne. |

| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | | | PPRI lié à la présence du Maravenne approuvé en 2015. |
|---|-----|-----|--|
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | | | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | | | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | | | |
| Dans un site inscrit ? | | | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | | | A proximité immédiate de la ZSC "Rade d'Hyères" (FR9301613) et la ZPS "Iles d'Hyères" (FR9310020) |
| D'un site classé ? | | | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incider | Incidences potentielles | | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---------------|---|--|-----|---|
| | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | | | |
| Ressources | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | | |
| Resources | Est-il excédentaire en matériaux ? | | | Le projet concerne des dragages de sédiments non consolidés. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | | | |
| | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | | La présence de cymodocées dans le lit du Maravenne nous amène à déposer un dossier de demande de dérogation auprès du CNPN (en cours). Il s'agit d'une zone avec cinq regroupements d'individus clairsemés sur une petite surface d'environ 2m2. Ces plants sont envasés et recouverts par les apports minéraux et végétaux du bassin versant et ne pourront pas être mis en défend lors des dragages. |
| Milieu nature | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | | | |

| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | |
|-----------|---|--|--|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | | |
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | |
| Risques | Est-il concerné par des risques naturels ? | | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | |
| | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | | |
| Nuisances | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | | Les travaux seront diurnes et les engins de chantier aux normes en vigueur en matière de nuisance sonores. |

| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | Les sédiments mis en ressuyage peuvent générer des odeurs qui sont en général faibles et qui ne génèrent pas de nuisances. On rappelle que le site du chantier est éloigné de toute habitation. |
|-----------|--|--|---|
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | | |
| | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | | |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | | Les eaux de ressuyage après décantation sont rejetées dans le milieu portuaire dans l'emprise de la protection par les rideaux géotextile. La qualité de ces eaux est contrôlée par des analyses suivant le tableau 1 de l'arrêté du 30 juin 2020. |
| Emissions | Engendre-t-il des effluents ? | | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | | Les déblais issus des dragages seront éliminés dans une installation de stockage de déchets adaptée. Nous notons qu'une expérience pilote est en cours de réalisation pour la valorisation de ces matériaux provenant de la partie Sud du Bassin 4. |

| Patrimoine / | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | | | |
|---------------------------|---|----------|-----------|---|
| Cadre de vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | | | |
| 6.2 Les incid | ences du projet ident | ifiées a | u 6.1 s | ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou |
| approuvés Oui | Non Si oui, décri | vez lesa | uelles : | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| 6.3 Les incide | ences du projet identi | iées au | 6.1 so | nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature |
| transfrontière | ? Ou Non Si | oui, dé | crivez le | esquels : |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les dragages dans les bassins 3 et 4 seront préférentiellement faits à l'aide d'une pompe aspiratrice pour ne pas avoir de propagation de matériaux fins. L'utilisation de benne ou de godet pourra ponctuellement être envisagée dans le bassin 4 Dans tous les cas pour limiter tout risque de propagation les zones draguées dans le bassin 4 seront circonscrites par des géotextiles. Dans le bassin 3, sur le fond du lit du fleuve Maravenne, aucune autre mesure de protection sera prise. Nous indiquons que les matériaux à extraire proviennent du bassin versant et sont charriés naturellement par les eaux du fleuve lors des crues (tel que l'on peut le voir sur la photographie n°2 dans l'annexe 3) à la suite d'orages.

Des suivis de la qualité des eaux lors des dragages dont les eaux d'exhaure, avec des mesures de surveillance, sont prévus tout au long des travaux. Il en est de même pour les herbiers de Posidonies à l'extérieur du fleuve avec un suivi sur plusieurs années des stations de mesures de la vitalité et de la limite supérieure.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de nos connaissances du site, des études faites et des travaux à mener, des mesures techniques en termes de dragages, de protection et de suivi et de contrôle lors des dragages, nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

| | Objet |
|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7: Rapport d'investigation faune-flore sous-marines - REBOUILLON 2022.

Annexe 8 : Rapport qualité des matériaux Maravenne - REBOUILLON 2022.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

La Londe les Maures

le, 27/01/23

Le Maire,

Signature

Président de Méditerranée Porte des Maures,

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes côte d'Azur,

François de CANSON